

# Géostandard RAEPA - Points en suspens

Numéro de commentaire	Auteur du Commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou Question posée	Modification proposée ou Réponse à la question posée	Réponse implémentée (ou non) dans la version 0.7 du géostandard	Réaction du commentateur à la réponse apportée
73	JL.Gassmann - L.Gnemmi RGD 73-74	B	B.3	Technique	Le choix des primitives graphiques pour les ouvrages ne nous paraît pas en concordance avec le Décret "anti-endommagement" qui impose une grande précision dans le positionnement des éléments du réseau. Exemple: on ne peut représenter une station de traitement des EU uniquement par un ponctuel lorsque le standard PCRS représente la moindre bordure ou changement de revêtement de manière linéaire avec une précision centimétrique.	Le standard RAEPA doit être en adéquation avec le standard PCRS. Nous proposons que les ouvrages demandant des travaux de génie civil lourds soient représentés en complément par des primitives lignes ou polygones. Prévoir peut-être une classe pour la topologie du réseau et une classe pour la description de l'enveloppe.	Le standard PCRS autorise la représentation des affleurants par leur point central assorti d'un symbole c'est elle qui a été choisie comme moins coûteuse en maintenance que leur représentation surfacique. Voir commentaires 54, 65, 66, 70, 117 & 121	Oui mais les affleurants représentés par des ponctuels dans le <b>PCRS</b> ne sont pas enterrés mais visibles à la surface du sol. Nous insistons sur la nécessité de disposer d'une information permettant de connaître l'emprise de l'enveloppe extérieur des ouvrages enterrés (chambre). Nous ne comprenons pas que ce standard d'échange ne prennent pas en compte le CE. Car ce type d'information est maintenant nécessaire à la construction, l'amélioration, l'extension, et à la maintenance d'un réseau AEP/AEU (cf. description du standard) et doit aussi faire partie des échanges. Au même titre que les nombreuses informations déjà identifiées.
74	JL.Gassmann - L.Gnemmi RGD 73-74	C	C.1.3	Technique	<CANALAEP> <CANALAEU> Nous ne comprenons pas la nécessité des attributs CODE_VOIE, NOM_RUE, NIV_TRAFFIC. Ces infos sont redondantes avec d'autres bases de données (routières/adressages). Difficile à maintenir dans le temps au niveau de la concordance.	Nous proposons de supprimer ces attributs du standard national.	Aucune modification : les gestionnaires de réseaux n'ont pas toujours les moyens de faire des analyses géomatiques croisées avec les "autres bases" évoquées (bases dont, d'ailleurs, ils ne disposent pas toujours).	Nous réitérons notre demande. Comme cela été fait pour le standard PCRS: ce type d'information est obtenu à partir d'autres sources et ne doit pas faire partie du standard. Libre à chacun de l'implémenter dans son organisation de manière complémentaire. L'accessibilité de ce type de données est maintenant aisée (cf. Base Adresse Nationale). Il est indispensable d'éviter les redondances pour éviter les possibles incohérences entre les bases.
75	JL.Gassmann - L.Gnemmi RGD 73-74	C	C.1.3	Technique	<CANALAEP> Dans la pratique cet objet linéaire aura très rarement une seule valeur de Z, COTE_GS, COTE_TN, PROFONDEUR	Pour gérer l'altimétrie des conduites nous préconisons l'utilisation d'une nouvelle classe (POINT_RUPTURE) d'objets ponctuels délimitant les points de rupture de pente du réseau. En ajoutant les attributs COTE_GS, COTE_TN, PROFONDEUR	Voir réponse au commentaire 59 Voir commentaires 59 & 132	La réponse au commentaire 59 ne nous paraît pas acceptable. Comme répété au commentaire 132 les canalisations AEP ne dispose pas d'une progression linéaire du z entre 2 nœuds. La conduite présente régulièrement des points d'inflexion qui suivent souvent le TN. Nous préconisons l'usage de ponctuels matérialisant ces points d'inflexion avec des informations altimétriques associées.
80	JL.Gassmann - L.Gnemmi RGD 73-74	C	C.1.3	Technique	<CANALAEP> il manque le champs ENTREPRISE pour préciser l'entreprise qui a réaliser la pose: de manière similaire à <CANALAEU>	Prévoir un champ ENTREPRISE	Aucune modification : l'indication du du maître d'ouvrage (champ m_ouv dans les tables évoquées) est suffisante Voir commentaires 113 & 116	Il existe un champ ENTREPRISE au niveau de la classe CANALAEU. Dans un <b>souci d'homogénéité</b> il nous paraît important de l'ajouter CANALAEP. Cette information nous paraît pertinente et il est essentiel de ne pas confondre maître d'ouvrage (collectivité) de l'entreprise qui effectue les travaux.
81	JL.Gassmann - L.Gnemmi RGD 73-74	C	C.1.3	Technique	Pour le réseau AEP il manque un champ permettant de renseigner l'auteur qui a réalisé le levé. Comme c'est le cas pour la discipline EU.	Rajouter un champ AUTEUR	Aucune modification : l'information est portée par le champ srce_geo des tables CANALAEP, CANALAEU, NOEUDEP et NOEUDEU	la source de géolocalisation ne fait pas référence à l'auteur. L'auteur (société ayant effectué le levé) doit figuré dans la classe CANALAEP comme c'est le cas pour la classe CANALAEU (cf. homogénéité du modèle)
86	JL.Gassmann - L.Gnemmi RGD 73-74	C	C.1.3	Question	Pour l'ensemble des classes ne faut-il pas prévoir un champ spécifique pour faire référence à un fichier d'information complémentaire associé (type PDF ou DAO)		Aucune modification : la référence évoquée peut soit être enregistrée dans le champ commentaire des tables décrites en [C.1.3] soit être inscrite en Commentaire sur la fiche de métadonnées (voir [C.2]).	La fiche de métadonnée ne sera pas relative à chaque occurrence. Il est important de pouvoir faire un lien à partir d'une occurrence vers un fichier de détail d'un ouvrage (PDF ou DAO) exemple: plan détaillé ou photo d'une chambre présentant les différents appareillages. Cela peut être complémentaire à un commentaire. Cf. commentaire 142
92	JL.Gassmann - L.Gnemmi RGD 73-74	C	C.1.3	Technique	L'expérience nous montre que la gestion du type "date" par les différents outils de saisie est très variable en fonction des notations. Les imports/exports d'un outil à l'autre font parfois apparaître des problèmes sur ce type de donnée.	Proposition d'utiliser le type STRING en contraignant la notation (exemple sur 10 caractères en utilisant la notation JJ/MM/AAAA)	Modifications issues du commentaire 14 Voir commentaires 14, 15, 16, 17, 18, 22, 23, 24, 77 & 107	La modification réalisée à l'issue du commentaire 14 est incomplète. Il existent d'autres champs que l'année de pose sous la forme de <b>date</b> . Pour ces champs nous proposons l'usage de caractères avec convention de notation dans les livrables (SHP) afin de garantir la prise en compte dans la BDD au moment de l'import.
137	Vincent DESHOUX (GEOPAL)	A		Question	En Pays de Loire, deux CCTP de numérisation des réseaux existent : un pour l'AEP et un pour l'assainissement. Ce sont des CCTP à plat (fichiers SIG classiques) facilitant la saisie et la gestion des données par tous les outils SIG et CAO/DAO et par des non spécialistes. Le géostandard proposé ici doit absolument être complémentaires des structurations existantes et assurer une description et une définition des objets cohérentes. Les collectivités, prestataires et organismes qui ont fait l'effort de structurer leurs données doivent facilement pouvoir assurer une continuité de gestion si la bascule vers ce géostandard s'impose. Comment comptez-vous répondre à ces prérogatives ?		Voir réponse au commentaire 103 Les modèles de données de GEOPAL font partie des premiers modèles de données étudiés et pris en compte.	<i>Réponse reçue par courriel le 7 mars 2016 :</i> Sur le contenu, en Pays de Loire, nous sommes rassurés de la prise en compte d'un certains nombres de commentaires mais attirons votre attention sur la notion d' <b>identifiant unique</b> qui diffère des deux démarches et pour laquelle il nous faudra tendre vers votre codification, même si aujourd'hui ayant fait le choix d'implémenter le code INSSE pour chaque objet, il nous apparaît délicat de revenir en arrière. Nous allons probablement y adjoindre les 3 caractères d'identification du réseau. Là où c'est plus problématique, c'est sur la notion de champs obligatoires et facultatifs. Nous aurons de notre côté un travail conséquent si nous voulons tendre vers vos spécifications. Nous analyserons les points un à un lorsque le standard sera validé.